



Rapport de la commission des travaux concernant le Préavis No 35/25

**Demande d'un crédit de CHF 265'000.- (TTC) en vue de financer la rénovation et la mise en
conformité de l'éclairage de la zone sportive**

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

La Commission des travaux s'est réunie une première fois en présence de M. Bernard Henrioux, municipal en charge du préavis ainsi que de la commission des finances.

Les luminaires actuels sont obsolètes et nécessitent un remplacement. Les premiers luminaires ainsi que les alimentations ont plus de 34 ans. Les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

Fort de ce constat, une future panne ou une non-conformité des installations entrainerai l'extinction de l'éclairage et paralyserait notamment le bon déroulement de la saison des clubs de sport tel que le Foot et le Tennis.

Le remplacement de l'éclairage ne peut malheureusement pas attendre le futur projet de réaménagement de la zone sportive actuellement à l'étude.

À la suite de l'examen approfondi du préavis, voici les différents points techniques qui ont été analysés :

1. Évolution de la technologie des luminaires :

La technologie proposée est aujourd'hui éprouvée et suffisamment mature pour garantir sa pérennité. La durée de vie estimée des luminaires est de 15 à 20 ans, et leur fiabilité ainsi que leur adaptabilité ont été validées. Étant donné que les travaux de remplacement des mâts sont prévus à court terme, le risque d'obsolescence est extrêmement faible. Leur réutilisation future dans une logique de durabilité et d'optimisation des ressources est donc pleinement assurée.

2. Prise en compte de l'état du câblage actuel :

Le montant de CHF 41'500.- prévu pour le matériel électrique et les fournitures comprend explicitement le remplacement du câblage à l'intérieur des mâts existants. Seules les alimentations souterraines ne seront pas remplacées à ce stade ; elles seront intégrées dans le cadre des futurs travaux de réfection complète.

3. Mandat confié à l'entreprise Soluxa :

Soluxa SA a mené l'ensemble du mandat d'un bureau d'études, incluant l'élaboration du projet, la recherche de solutions techniques, la demande d'offres, la préparation du budget, ainsi que l'organisation, le suivi et le contrôle final des travaux d'installation.

4. Participation de l'entreprise Duvoisin-Groux :

L'entreprise Duvoisin-Groux, actuellement en charge de la maintenance des installations, n'a pas remis d'offre pour ce projet spécifique. Lors de la phase préparatoire, il a été constaté que Soluxa SA était seule en mesure d'assurer le rééquipement rapide et conforme des mâts existants.

Les fournitures des luminaires ont fait l'objet de trois demandes d'offres auprès des fournisseurs qui ont été évalués sur la base de critères techniques et financiers.

Cette nouvelle installation permettra une réduction de la pollution lumineuse, une diminution des coûts énergétiques, une simplification d'utilisation ainsi que la mise en conformité des installations.

Au vu de ce qui précède, la commission recommande au conseil d'accepter le préavis 35/25, tel que présenté

Jacques Pelichet :

Yves Cretegny :

Ulrike Richardson :

Jean-Christophe Pradervand :

Gilles Pilloud (Rapporteur) :

